



Bulletin de l'Esthonie



LIIGIKOOL UTAT
UOOLUKOGU

PARIS

Bureau de Presse Esthonien

Décembre - N° 8

1919

DÉLÉGATION D'ESTHONIE

7, Rue de l'Alboni, 7

— PARIS (16^e) —

Heures de réception : de 10 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h.

Téléphone : Auteuil 19-60

BUREAU D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ESTHONIEN

10, Rue Auber, 10

Téléphone : Louvre 20-12

Ext. A
TARTU ÜLIKOOLI
RAAMATUKOGU

30327

674 A - 3290

LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE D'ESTHONIE



M. JAAN TOENISSON

M. Jaan Toennisson naquit en 1858 dans le district de Fellin. Il étudia le droit à Dorpat.

Il s'employa activement à développer le sentiment national esthonien, provoqua la création des sociétés coopératives et des unions agricoles et développa le mouvement anti-alcoolique.

Depuis 1866, il dirige le plus ancien journal esthonien, le *Postimees*. Il fut successivement membre de la 1^{re} Douma russe, du Conseil National esthonien, de la Délégation esthonienne près la Conférence de la Paix à Paris et fut ministre sans portefeuille dans le premier Cabinet esthonien.

Depuis le mois de juin 1919, il était sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères. Dans la première quinzaine de novembre, l'Assemblée Constituante lui confia la mission de former le nouveau ministère dont nous avons donné la composition dans le précédent numéro du Bulletin.

BULLETIN DE L'ESTHONIE

CHRONOLOGIE

Novembre 1919.

1^{er} Novembre. — Youdénitch doit céder aux bolchéviks la ville de Louga.

3 Novembre. — Youdénitch abandonne Gatchina. Les bolchévistes avancent sur Gdov.

6 Novembre. — Près de Pskov, les Esthoniens s'emparent de plus de 300 prisonniers, de 2 canons et de l'état-major d'un régiment bolchéviste. Les Russes abandonnent Gdov.

9 Novembre. — Les représentants des Etats des confins se réunissent à la deuxième conférence de Dorpat.

15 Novembre. — Youdénitch abandonne Yambourg.

17 Novembre. — Formation du nouveau cabinet de coalition esthonien sous la présidence de M. Toenisson.

18-21 Novembre. — Litvinov engage des pourparlers à Dorpat au sujet de l'échange des prisonniers.

20 Novembre. — Youdénitch abandonne le commandement aux Esthoniens.

21-22 Novembre. — Les Esthoniens arrêtent l'avance des bolchéviks sur Narva.

23-26 Novembre. — Les bolchéviks attaquent sans résultat, en formations serrées, sous un feu violent, les positions de Narva.

CHRONIQUE

COMMUNIQUÉS. DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE
ESTHONIENNE.

14-21 NOVEMBRE

L'armée du Nord-Ouest bat en retraite depuis le commencement de la semaine ; elle a quitté ses positions devant Pétrograd et s'est repliée sur notre frontière. Ses derniers détachements quittèrent Yambourg le 14 novembre. Le pont du chemin de fer, près de Yambourg, qui avait été achevé ces jours derniers, a été détruit par nos sapeurs. Après la chute de Yambourg, nos troupes ont dû se retirer des côtes du golfe de Finlande sur la ligne du fleuve Louga, pour empêcher l'extension de notre front sur les lacs Kopenskoïé et Gloubokoïé, couverts de glace. Nos troupes se trouvent depuis le 16 novembre sur le fleuve Louga, du golfe de Finlande à la ligne ferrée de Narva.

Des détachements de choc ennemis ont prononcé des attaques acharnées en vagues successives sous le feu bien conduit de notre artillerie. Ces attaques ont coûté de grandes pertes à l'ennemi et ont été enrayées. L'ennemi a fait des efforts acharnés pour rompre notre front au nord du fleuve Louga, dans les environs des villages de Chabino et de Kolmotka, et lancé des attaques continuelles de jour et de nuit pour s'approcher du chemin de fer. Le feu de nos mitrailleuses a anéanti les troupes qui attaquaient. Les détachements de l'armée du Nord-Ouest ont été obligés, à la suite de l'attaque ennemie du côté d'Oudova, de se retirer jusqu'aux villages Annenskaia, Terbinka, Nisôï, Bolchaïa Cherdianka, et Dolgaïa Niva. Par suite de la glace qui couvre le lac de Pskov nos troupes restent en éveil afin d'arrêter, le cas échéant, les tentatives qui pourraient être faites par l'ennemi pour traverser le lac ; nos éclaireurs ont poussé sur les bords du lac jusqu'à l'est de Pskov dans les environs de Mehikoorma et Râpina. Dans le

secteur de Pskov, l'ennemi est revenu sur ses anciennes positions devant notre ligne fortifiée.

Durant cette semaine l'ennemi n'a pas prononcé d'attaques, sauf le 20 novembre, où le 6^{me} régiment de communistes, comprenant environ 350 hommes, a attaqué une de nos compagnies, et fut repoussé par notre feu.

Activité continuelle de reconnaissances. L'ennemi reste dans les mêmes dispositions et nous bombarde sans résultat. Il a détruit entièrement le chemin de fer, depuis la station de Moglino jusqu'à Pskov, afin d'éviter les attaques de nos trains blindés. Le moral des gardes rouges est très déprimé par les souffrances dues au froid, au manque de vêtements, excepté dans quelques détachements communistes où la discipline est sévère mais les conditions de vie moins rudes.

21-28 NOVEMBRE.

Par suite de l'attaque de notre front de Narva par l'ennemi durant la semaine dernière de violents combats ont eu lieu. L'ennemi avait réuni de nombreuses troupes et fit de sérieux efforts pour nous serrer derrière la Narova.

Les éléments qui devaient prendre l'offensive étaient contraints d'attaquer par des matelots placés derrière eux et prêts à tuer tous ceux qui reculeraient. Mais l'ennemi dût renoncer à ses projets. Il a essayé de s'approcher de nos armées en se servant des insignes de l'armée du Nord, et à nous surprendre par derrière. Mais cette tentative n'a pas réussi. Quand ces éléments se furent approchés, nos soldats qui avaient éventé la ruse les arrêterent à coups de mitrailleuses. Ces éléments étaient tout à fait ivres, on suppose qu'on leur avait fait prendre de la cocaïne. Les 1^e, 2^e, 6^e, 10^e, 11^e et 19^e divisions, en partie ou en entier, ont combattu sur le front de Narva. Le nombre des régiments ennemis dépassait 40; ils disposaient d'artillerie et d'un grand nombre de mitrailleuses.

Le front dans le secteur de Pskov au lac Louban a été relativement tranquille durant la semaine dernière.

5-12 DÉCEMBRE

Au cours de cette semaine de violents combats ont eu lieu sur le front de la Narova, sur le littoral du golfe de Finlande, sur le fleuve Lougo, le chemin de fer Narva-Yambourg, la chaussée du même nom et les fleuves Plussa et Narova. Dans tous ces secteurs, simultanément ou alternativement, l'ennemi a fait des efforts pour envahir nos positions et rompre notre front avec des troupes bien plus nombreuses et bien plus fortes que les nôtres. Les forces ennemies ont reçu maintes fois l'ordre de prendre Narva et les commissaires-com-

munistes ont fait tous leurs efforts pour faire exécuter cet ordre. D'après les déclarations de gardes-rouges prisonniers, on leur avait promis que la paix serait faite aussitôt après la prise de Narva.

Le Gouvernement des Soviets désirait obtenir une victoire décisive qui eût permis aux membres de sa Délégation de nous dicter la paix dès les premières séances de la Conférence qui avaient lieu au moment où commençaient ces attaques.

Nos troupes qui sont habituées au feu ont résisté au choc de l'ennemi avec sang froid ; elles ont laissé les colonnes ennemies s'approcher de nos fils de fer et les ont ensuite anéanties par leur feu bien dirigé. Les cadavres des gardes rouges s'amoncellent devant nos positions. L'ennemi renouvelle néanmoins sans répit ses offensives de jour et de nuit. Malgré sa pénurie de munitions il bombarde sans cesse nos positions.

Le 7 décembre, 3 régiments ennemis, composés d'environ 2.000 fusils, ont réussi à traverser la Narova, sur la glace, près du village Sasseka. Après des engagements violents notre contre-attaque a forcé l'ennemi à regagner l'autre rive. En reculant l'ennemi a laissé 11 mitrailleuses et 60 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le commandant du 93^e régiment rouge et le commissaire de la 2^e brigade. Dans les secteurs de Pskov-Pôtalovo, on ne signale durant la semaine passée que des rencontres de patrouilles et, par intermittences, une lutte d'artillerie.

Nos éclaireurs ont pris les villages Schläpkino, Tokarevo, et sont allés jusqu'à l'embouchure du fleuve Vêlikaïa ; ils en ont chassé des détachements de gardes rouges et ont ramené des prisonniers. Dans le secteur de Pôtalovo, le train blindé ennemi « Stenka Razin » a attaqué la station Kouprova. Le feu de notre train blindé le força à se retirer jusqu'à Marienhausen. Il y a un grand mécontentement parmi les troupes ennemies. Le nombre des déserteurs augmente et des soldats se cachent dans les forêts. Mais le commandement des armées s'efforce de réagir par des moyens énergiques contre ce mouvement. Ce dernier est enrayé par un contrôle sévère exercé dans tous les bureaux où sont examinés les papiers d'identité.

Dans les divers secteurs du front, le recensement des réserves de pain et de bétail est effectué fiévreusement. On ne laisse aux habitants qu'une demi-livre de pain par jour, toutes les autres réserves sont réquisitionnées et envoyées en Russie.

12-19 DÉCEMBRE.

Sur le front de Narva l'ennemi a attaqué avec de grandes forces. Au nord du golfe de Finlande, sur la ligne des villages Orloi, Feodorovka, il a tenté de rompre notre front, la plupart de ces obus n'éclatèrent point. L'ennemi s'est servi abondamment d'obus à gaz et a laissé beaucoup de morts sur le terrain.

L'autre objectif de l'ennemi était la ligne de Doubrovka — Sala — chaussée de Narva-Yambourg et le secteur du chemin de fer qu'il a violemment et sans répit bombardé. L'ennemi a placé deux batteries de 6 pouces entre les villages de Sala, sous Alexandrovskaja Gorka-Verino. L'intensité du feu de l'artillerie rappelait le bombardement allemand sur le front russe pendant la grande guerre. L'ennemi a lancé contre nous des formations en vagues successives et même en colonnes compactes. A la manière dont les troupes russes attaquent on est en droit de supposer que des officiers allemands jouent un rôle actif auprès des autorités militaires bolchévistes.

L'ennemi a réussi à envahir le village de Sala, mais il a dû se retirer à la suite de notre contre-attaque. Nous avons pris une mitrailleuse et fait des prisonniers.

Bien que l'ennemi déclare dans ses proclamations et dans ses journaux qu'il ne dépassera pas la frontière esthonienne, il a continué durant ces derniers jours à rassembler de grandes forces près des villages Uusdna, Noisa, Kriuscha, Vaeski, sur la rive Est de la Narova. De ce point part la ligne la plus courte pour arriver dans le dos de nos troupes, à la station Korf. Quelques régiments ennemis ont passé plusieurs fois le fleuve.

Dans le secteur de Korf l'ennemi a avancé, mais il a été repoussé par nos vaillantes troupes. Le 18 décembre, le 7^e régiment bolchéviste qui avait passé le fleuve entre les villages Vaeski et Uusdna a été obligé de repasser de l'autre côté du fleuve à la suite de notre contre-attaque, appuyée par nos batteries.

Dans le secteur de Thrée nous avons fait un grand nombre de prisonniers, pris 3 mitrailleuses et des approvisionnements.

Sur le front de Narva, l'ennemi a rassemblé 56 régiments avec de l'artillerie et deux détachements spéciaux, soit environ 36.000 fusils. Le nombre des régiments s'accroît chaque jour, mais le nombre des fusils demeure le même.

Malgré ses forces supérieures l'ennemi par suite des grandes pertes qu'il a subi ne parvient pas à ébranler nos troupes ; il a bombardé durant la nuit passée la ville de Narva par canons à longue portée. Quelques personnes ont été blessées.

Dans le secteur de Pskov il montre plus d'activité, spécialement près du lac, dans les environs du village Bolkova il a lancé par endroit des attaques assez violentes. Nos positions sont restées les mêmes.

L'activité de nos éclaireurs a débarrassé d'ennemis les villages d'Orloi et de Poddoubie.

RELÈVE DES ESTHONIENS PAR LES TROUPES LETTONES SUR LE FRONT LETTON

Le 10 décembre les Lettons ont commencé à prendre possession de la partie de notre front s'étendant depuis le lac

Louban jusqu'au village Beresa où jusqu'ici nos troupes avaient lutté contre les bolchéviks sur le territoire de la Latvia.

LE COMLOT GERMANO-RUSSE EN COURLANDE.

Le journal esthonien *Päevaleht* déclare tenir de bonne source, les détails suivants sur les derniers événements de Courlande.

Le « Comité des réfugiés germano-baltes » (Balten Komitee für Flüchtlinge), à Berlin, apparaît comme l'âme et l'organisateur du complot : il a des sections et des agents dans les pays baltiques occupés et en Lithuanie. Les conservateurs allemands collaborent avec le Comité. Les moyens financiers sont abondants, les dirigeants les plus en vue du Comité à Berlin, sont : le Dr Seraphim, pangermaniste qui fut directeur de la « Rigasche Zeitung » ; Riik, ancien conseiller municipal de Dorpat (Tartu) et Von Oettingen, président du district de Dorpat pendant l'occupation allemande. Des conférences quotidiennes ont eu lieu dans cette ville avec le pasteur Needra que les Allemands, en avril dernier, nommèrent Premier Ministre de Lettonie, et avec le sénateur russe Rimski-Korsakov qui fut Vice-Président de la fameuse « Union du peuple russe » et qui, dans ce comité, se vantait d'être le futur gouverneur des provinces baltiques.

Ceux qui prennent part à ces conférences sont d'avis que les alliés abandonneront les pays baltiques cet hiver et laisseront alors le champ libre aux Allemands, et cela d'autant mieux que les armées esthoniennes et lettones seront épuisées par la guerre contre les bolchéviks.

Une partie des membres de ces conférences exigent que les Allemands occupent immédiatement le nœud de voies ferrées de Riga, une autre partie est pour l'occupation immédiate de tout le pays baltique jusqu'à Narva, seule la troisième partie estime nécessaire de s'accorder au préalable avec l'Entente.

Malgré toutes les menaces de l'Entente, les troupes allemandes n'ont pas encore quitté la Courlande. On les menace de leur supprimer leur solde et tout approvisionnement, mais les soldats se contentent d'en sourire ; on leur a promis à chacun 5.000 marks en cas de « libération » de la Courlande et de la Livonie.

Ils ont des provisions et des munitions pour plusieurs années. Chaque jour on amène tant de troupes dans la région de Mitau qu'on ne sait plus où les loger. Il y séjourne aussi un grand nombre de princes et de rois allemands détrônés ; ils reçoivent de l'argent des gros industriels allemands.

Von der Goltz dispose en Courlande de nombreux corps organisés et de la division dite « division de fer ». Durant ces derniers temps, ses soldats passaient dans les formations militaires russes que commandait le colonel Bermont (alias prince Ouroussov ou Avalov). Le commandant du corps du comte Keller est le général-major Altvater et le

chef d'état-major Von Boehl. Un certain nombre de trains blindés montés par 8.000 anciens prisonniers de guerre russes se trouvent sur la frontière allemande. Là se trouve également un parc d'aviation, muni d'environ 100 avions. Ces troupes passeront la frontière dès qu'on sera parvenu à un accord avec Koltchak. Ce groupe d'armées, y compris les éléments proprement allemands qui convoitent l'héritage de la Russie, se compose de près de 25.000 hommes, de 110 canons et de 800 mitrailleuses. Il faut y ajouter en outre le corps Virgolitch en Lithuanie (Courlande) qui comprend 12.000 hommes. Les munitions envoyées d'Allemagne en Courlande sont convoyées par des spartakistes condamnés à mort qui sont passés par les armes en Courlande, car on évite de les exécuter en Allemagne, afin de ne pas surexciter la population.

On élève hâtivement des fortifications autour de Mitau ; l'ordre qui régnait pendant l'occupation allemande en 1918 est complètement rétabli. La gendarmerie capture et fusille, en les accusant de bolchevisme, ceux qui avaient renversé le Gouvernement démocratique letton.

Il ne règne aucune animosité entre officiers russes et esthoniens. On considère les Esthoniens comme un peuple guerrier, qui a chassé les bolcheviks, restauré la discipline et avec lequel il faut compter. Les relations sont plus tendues avec les Lettons, que les Russes accusent de bolchevisme. On a la preuve que les agents de Von der Goltz font de l'agitation bolcheviste afin d'avoir par la suite un prétexte pour « rétablir l'ordre ». Dans certains cas, les Allemands se sont servis même de leurs spartakistes pour créer cette agitation. Un soir, la *Kommandantur* communique aux habitants et aux autorités lithuaniennes que les spartakistes préparent contre eux une agression et effectivement ce jour-là, à la nuit, une bande de soldats allemands accomplit une attaque à main armée. Bermont exigea du Gouvernement letton qu'il fût interdit aux journaux lettons de dire combien ses troupes étaient peu nombreuses. Ses soldats reçoivent 14 marks allemands par jour et ses officiers 24.

A la fin de septembre, les relations étaient extrêmement tendues entre Bermont et Virgolitch. Virgolitch proposait de se mettre en marche sur Dvinsk et de commencer les opérations contre les bolcheviks tandis que Bermont voulait marcher contre les Lettons.

Le général Youdénitch exigea que Bermont le rejoignît avec ses troupes sur le front antibolcheviste de Narva, et Bermont refusa sous différents prétextes. Le 24 septembre, Youdénitch lui-même alla à Riga pour se rencontrer avec Bermont, mais celui-ci, comme auparavant, déclina son offre d'entrevue. Youdénitch fit savoir à Bermont que la mission anglaise cesserait de lui accorder son aide s'il ne purgeait pas ses troupes des éléments allemands qu'elles renfermaient. Naturellement Bermont promit d'envoyer les officiers et les soldats russes qui faisaient partie de ses troupes sur le front de Narva, mais il ne remplit pas cette promesse. Alors Youdénitch, dans un ordre du jour, déclara Bermont traître et informa de tout ce qui s'était passé le généralissime esthonien.

L'ARMÉE RUSSE DU NORD-OUEST

On apprenait le 26 novembre par les déclarations du général Soots, chef d'Etat-Major général, que les troupes de l'arrière-garde de Youdénitch s'étaient retirées sur le territoire esthonien et avaient remis leurs armes aux autorités esthoniennes conformément à l'arrêté du Gouvernement esthonien.

Le commandement de l'armée de Youdénitch n'a pas protesté contre ce désarmement. Une partie des troupes de Youdénitch continua de lutter sur le front sous le commandement du général Toenisson.

Les Russes qui se sont retirés sur le sol esthonien ont été placés sous la surveillance du ministère de l'Intérieur. Durant ces derniers jours les bolcheviks se livrèrent contre les Esthoniens à de vives attaques, qui furent repoussées avec de grandes pertes pour l'ennemi. Les Esthoniens conservèrent leurs positions et de violents combats se poursuivirent sur le front de Narva.

Le Gouvernement d'Esthonie a alors proposé à M. Lianozov de dissoudre les institutions du Gouvernement du Nord-Ouest en Esthonie.

M. Hellat, ministre des Affaires Intérieures revenant du front de Narva faisait connaître peu après que 40.000 personnes de la région de Narva s'étaient réfugiées en Esthonie, dont 4.000 civils. Les représentants des Etats alliés s'occupèrent aussitôt du ravitaillement de ces réfugiés et mirent à leur disposition les réserves et les approvisionnements donnés à Youdénitch. Les soldats de Youdénitch étaient à ce point exaspérés qu'ils menaçaient leurs officiers.

Les officiers et les sous-officiers s'étaient dispersés en abandonnant leurs hommes. Des détachements isolés auxquels on retira leurs armes restèrent dans les forêts. On a trouvé dans les bois des groupes de soldats morts de faim et de froid à leur bivouac.

L'impression rapportée par M. Hellat sur l'armée de Youdénitch était nettement défavorable. Durant la grande retraite les officiers subalternes exerçaient le commandement pendant que plus de 50 généraux menaient joyeuse vie à Narva. Quelques détachements de l'armée de Youdénitch luttèrent encore sous le commandement esthonien mais l'armée elle-même n'existait plus.

INTERVIEW DU GÉNÉRAL SOOTS

Le général Soots, chef d'état-major général, interviewé par un collaborateur du *Päevaleht*, le 17 novembre, donna les explications suivantes sur la situation militaire et sur la question de l'armée du Nord-Ouest.

« Les jours passés furent assez heureux pour nous sur le front de Narva, dit le général. Toutes les attaques violentes de l'ennemi qui se succédèrent sans relâche, ont été repoussées. La même chose se répéta la nuit dernière et ce matin.

« Malgré de grands efforts, l'ennemi n'a pas pu avancer d'un pas, C'est le signe que notre front est devenu stable et que les tentatives futures de l'ennemi pour le rompre se briseront sûrement contre la même ligne.

« Sur le front du sud, l'ennemi a tenté une opération plus vaste, mais le front du sud est tellement solide que nous n'avons pas à craindre de surprises de ce côté. »

Abordant la question de l'armée du Nord-Ouest, le général nous dit :

« Des détachements isolés de cette armée sont encore sur le front. De nouveaux détachements n'ont pas passé notre frontière ces jours derniers. Les membres restant du commandement de l'armée du Nord-Ouest avaient encore à leur disposition quelques approvisionnement et des vivres en réserve, mais, comme ils ne parvenaient pas à assurer le ravitaillement des forces désarmées de l'armée du Nord-Ouest et des réfugiés, on constitua dans ce but un Comité international spécial, dont font partie des représentants autorisés du Comité de Secours des Etats-Unis, des représentants anglais et des membres de nos organisations.

« Ce Comité a pris en charge ces approvisionnements et assure le ravitaillement.

« Notre représentant au sein de ce Comité est le capitaine Lutsar, qui s'occupe également du placement des soldats désarmés.

« On désarme tous les soldats de l'armée du Nord-Ouest; ces soldats seront concentrés entre Narva et Rakvere, dans les environs de Pühtitsa, et Iisaku. »

Notre collaborateur demanda encore au chef de l'Etat-major des explications sur les bruits mis en circulation relatifs à la réorganisation et à la reconstitution de l'armée du Nord-Ouest.

« La question de l'armée du Nord-Ouest, répondit le général Soots, doit être considérée en partie comme une question politique, et c'est à cause de cela, qu'elle n'est peut-être pas encore résolue au point de vue militaire. En tout cas, la décision relative au sort de l'armée du Nord-Ouest se fera en accord avec notre gouvernement et les gouvernements alliés.

« Si l'on n'envisage la question que du point de vue militaire, il faut dire ceci : quoique l'armée du Nord-Ouest nous ait été utile à un certain degré, il faut constater que l'organisation, l'aide et l'appui de cette armée nous ont coûté beaucoup de temps et d'énergie. Du front qui était occupé autrefois par l'armée du Nord-Ouest, il n'est plus resté qu'une partie tout à fait insignifiante tenue par les détachements de cette armée.

« Il est évident que la réorganisation de cette armée ne pourra pas se faire dans cette partie du front, et qu'elle ne pourra être effectuée que sur notre sol et naturellement, dans une certaine mesure, avec notre aide et par nos efforts. Laisant de côté la question de savoir si notre gouvernement autorisera la reconstitution de l'armée sur notre sol, on peut faire remarquer qu'au point de vue militaire, l'aide que cette armée future sera susceptible de fournir vaut à peine les efforts qui seront dépensés pour l'aider à se reconstituer. Il serait préférable que nous prenions entièrement en charge tout le front du Nord. Alors nous serons sûrs que nous n'aurons pas à compter avec des influences étrangères. Je suis sûr, que nous pouvons assurer seuls la défense du front du Nord, si nous opérons dans ce but un déplacement de nos forces. »

* * *

De son côté, le correspondant du *Päevaleht* donnait le 4 décembre les renseignements suivants :

Le Gouvernement de la Russie du Nord-Ouest a reçu des approvisionnements pour 110.000 hommes. L'armée active avait 28.000 fusils; elle comptait 4.660 officiers, dont 52 généraux. Au front se trouvaient seulement 560 officiers; chaque régiment avait 20 officiers, alors que les bataillons de réserve en avaient un bien plus grand nombre. Il y avait 18 officiers pour le moins dans chaque convoi. On créa artificiellement toutes sortes d'emplois à l'arrière du front, comme celui de gouverneur des écuries. Partout on nommait des commandants de place; dans certaines villes on en comptait jusqu'à 5. Le futur général-gouverneur de Petrograd avait pour sa garde personnelle un détachement, soit en tout 500 hommes et 18 officiers.

A Narva, 62 officiers étaient employés au service maritime, bien que le Gouvernement n'eût sous ses ordres que le garde-côtes *Kitoboi*, muni de deux canons.

Le correspondant ajoute que cette armée avait reçu des Alliés des approvisionnements plus considérables que n'en ont jamais reçus nos soldats. Cependant, on ne peut pas dire que tous les soldats de l'armée du Nord-Ouest aient été bien habillés, car de grandes réserves de vêtements sont restées à Oudova, et maintenant on voit, sur le front, des bolchéviks vêtus du costume anglais kaki.

Le Gouvernement du Nord-Ouest décida le 5 décembre, comme on le voit dans la *Swobodnaïa Rossia*, d'avouer que son séjour sur le sol esthonien n'est plus possible, et désigna M. Raevséiew pour le représenter en Esthonie.

Cette décision fut prise à la suite de la déclaration du premier ministre Toenisson par laquelle ce dernier avait fait connaître au Gouvernement du Nord-Ouest que son séjour sur le sol esthonien ne pouvait plus être prolongé, à cause des grosses difficultés causées, tant par son séjour que par celui de l'armée, au Gouvernement esthonien. La politique du Gouvernement du Nord-Ouest est, en effet, de combattre activement les bolcheviks, alors que le pays ne désire que défendre ses frontières.

LES FORÊTS EN ESTHONIE

L'ancien « gouvernement » (province) d'Esthonie n'est pas très riche en forêts d'État. Les îles de Nargô, Vulff et Vorms sont boisées et l'État y possède des territoires forestiers qui, joints aux petits bois situés sur les bords du lac Péïpous et le long des rives de la Narova, représentent 1.350 hectares environ. Il convient d'ajouter à ces territoires une forêt de 8.900 hectares environ, située dans l'île Dagô, qui appartenait autrefois à la Banque agraire des paysans. Puis, d'autres encore situées dans quelques grands domaines, notamment dans la propriété Kolga Kõnnu, mesurant ensemble 4.400 hectares environ. La partie nord de l'ancienne province russe de Livonie est beaucoup plus riche sous ce rapport. Là, nous trouvons dix grandes étendues boisées dont la superficie est d'environ 113.500 hectares. Cependant il faut en retrancher 32.800 hectares de marécages. La plus grande partie de cette superficie est comprise dans le district de Pernau et le reste dans les autres districts frontières et dans l'île Dagô. On peut estimer la production annuelle de ces forêts à 75.000 pieds d'arbres utilisables comme bois de menuiserie ou de chauffage. Il est évident que ces chiffres n'ont aucune relation avec la production totale du pays. Si nous ne devons compter que sur le rendement des seules forêts d'État, notre situation serait précaire, car la population de Reval en consomme à elle seule beaucoup plus pour son chauffage. Mais les forêts privées jouent un rôle

beaucoup plus important dans la vie économique de notre pays que les forêts nationales et fournissent non seulement la quantité de bois de menuiserie et de chauffage nécessaire à la consommation locale, mais encore un excédent considérable destiné à l'exportation sur l'Angleterre, la Hollande et d'autres pays. Les forêts appartenant aux anciens domaines nobles ou aux municipalités ont une étendue de 672.000 hectares, dont 344.000 dans l'ancien « gouvernement » d'Esthonie et 328.000 dans la partie de l'ancien « gouvernement » de Livonie comprise maintenant dans nos frontières. Les forêts d'Esthonie, y compris celles de l'Etat, se répartissent par districts de la manière suivante :

District de Harju (Reval)	12 %	de la superficie forestière totale.
— Viru (Wesenberg)	11 %	— —
— Pärnu (Pernau) ..	22 %	— —
— Viljandi (Fellin) .	15 %	— —
— Tartu (Dorpat) ..	20 %	— —
— Võru (Vierland) .	20 %	— —

Nous ne possédons pas de statistique exacte en ce qui concerne l'île d'Oesel.

Les chiffres ci-dessus montrent que les districts de Lääne et de Reval sont les plus pauvres en forêts ; la septième ou la huitième partie seulement de leur superficie est boisée. Les districts les plus riches en forêts sont ceux de Viru et de Pärnu. Les forêts nationales sont administrées de façon exemplaire et nulle crainte de déboisement n'est à concevoir à leur égard. Pourtant, la situation est différente en ce qui regarde les forêts privées où des coupes exagérées ont été pratiquées durant ces dernières années. Mais il sera mis un terme à ces procédés qui tendent à détruire un capital précieux, dès que ces forêts auront été nationalisées.

INFORMATIONS

CONFÉRENCE DE TARTU

La convention relative à la délivrance des otages a été signée le 20 novembre à Tartu. M. Litvinov a proposé que la question de l'échange des prisonniers soit définitivement tranchée au cours des pourparlers généraux de paix, après la conclusion de l'armistice. M. Litvinov est parti le soir même pour Reval, d'où il se rendra à Copenhague.

Les travaux préliminaires de la Conférence des Etats baltiques ayant trait à la question de la Ligue baltique et des otages, et dont le but était de préparer le programme de la prochaine Conférence, se sont terminés à cette date.

La nouvelle Conférence abordera la question de l'armistice avec la Russie des Soviets.

*
* *

La première Conférence des délégations esthonienne et russe a eu lieu le 6 décembre, à onze heures du matin.

Les membres de la Délégation russe étaient MM. Krassin, président de la Délégation russe; Joffe, expert de l'armée; Kostiaev, Mikhaïlov, le secrétaire Kloeckho.

Les membres de la Délégation esthonienne étaient; M. Poska, président; MM. Piip, Püüman, Seljamaa, Soots, membres; les experts militaires: colonel Mutt, Ast; MM. Wirgo. Tomingas, secrétaires.

La Conférence a été ouverte par M. Poska, président de

la Délégation d'Esthonie, qui prononça un discours en esthonien, dont nous extrayons le passage suivant :

Le Gouvernement de la République d'Esthonie n'a jamais formé de plans agressifs contre la Russie; il n'a soutenu qu'une guerre de défense pour l'indépendance et la liberté de l'Etat esthonien. Le Gouvernement de la République esthonienne estime que les nouveaux Etats, voisins de l'Esthonie, se trouvaient et se trouvent encore dans la même situation que l'Etat esthonien et c'est pour cette raison qu'il a jugé utile que la Russie des Soviets leur adresse la même proposition de paix.

M. Krassin répondit que le Gouvernement des Soviets a déclaré maintes fois qu'il était d'accord pour conclure la paix et prêt à de grandes concessions. La situation des Soviets est bonne au point de vue de la guerre; Koltchak est battu, l'initiative de Denikine paralysée, Youdénitch écrasé.

Le Gouvernement des Soviets ne poursuit néanmoins aucun but impérialiste, il est prêt à conclure la paix avec les Etats limitrophes et à établir des relations économiques. Nous désirons la paix sur les bases suivantes : droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et non-intervention de part et d'autre dans les affaires intérieures. Seule la paix, conclue sur de telles bases, pourra liquider cette guerre faite sans raison.

Le 6 décembre, pendant la deuxième séance, tenue par les délégations de paix esthonienne et russe, les pouvoirs des délégués ont été déclarés valables par les deux parties. On a ensuite passé à la fixation de l'ordre du jour.

Lorsqu'on aborda la question de l'ordre du jour, il y eut discussion; enfin, on se mit d'accord pour régler d'abord les questions communes aux deux parties. On déclara comme rentrant directement dans cette catégorie, la question de la reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie. Les deux délégations déposèrent des projets écrits sur cette question. L'examen et la fusion de ces projets furent confiés à une commission de rédaction.

La délégation russe déposa ensuite une proposition écrite sur les conditions militaires susceptibles d'assurer une paix durable entre les deux Etats.

La délégation esthonienne annonça qu'elle présenterait une contre-proposition sur ce sujet dans la prochaine séance.

La délégation lettone ne prit pas part à ces conférences, M. Berg, son président, n'étant pas encore arrivé.

La troisième séance a été ouverte le 8 décembre, à 7 heures du soir.

La discussion porta sur la question des garanties relatives à la cessation des hostilités.

La délégation russe exigea que la question de ces garanties fut réglée avant la conclusion de l'armistice.

La délégation d'Esthonie répondit que cette question devait être traitée en même temps que les articles de l'armistice s'y rapportant et dans leur ordre.

La délégation russe finit par se ranger à cet avis.

La délégation d'Esthonie présenta alors un projet écrit concernant les frontières provisoires de la République d'Esthonie, dont l'examen fut inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, fixée au 9 décembre, à 11 heures du matin.

La Conférence se termina à 9 heures 20.

On annonçait, le 8 décembre, l'arrivée à Tartu de la Délégation lettone, présidée par M. Bousch.

Dans la quatrième séance, tenue le 9 décembre, la question des frontières de la République esthonienne fut traitée en premier lieu.

La délégation russe déclara que le projet, présenté la veille par la Délégation esthonienne, n'était pas acceptable et déposa un contre-projet. Celui-ci fut, à son tour, jugé inacceptable par la Délégation esthonienne, tant au point de vue du droit d'auto-détermination des peuples qu'au point de vue ethnographique. La Délégation russe présenta alors un nouveau projet concernant les frontières provisoires de la République d'Esthonie, dont l'examen fut inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La délégation esthonienne présenta également des projets relatifs aux biens de l'ancienne Russie existant dans la République d'Esthonie, aux citoyens esthoniens qui se trouvent en Russie et aux citoyens russes qui se trouvent en Esthonie. La Délégation russe déposa, de son côté, des notes relatives à ces questions; on décida de confier la rédaction définitive des articles qui les concernent à des commissions spéciales.

La Délégation russe présenta diverses propositions relatives aux articles de la convention d'armistice concernant l'échange des otages, les frais de la guerre, l'établissement de relations diplomatiques et consulaires, de rapports économiques et un

projet d'amnistie, dont l'examen plus détaillé fut renvoyé aux séances suivantes.

La question des frontières occupa toute la cinquième séance, qui commença le 10 décembre, à 10 heures du matin, et se termina sans que cette question eût été réglée.

La sixième conférence de paix eut lieu le 12 décembre, dans la matinée. La délégation esthonienne avait envoyé le soir à la délégation russe une nouvelle proposition, au sujet des frontières de la République d'Esthonie. Cette proposition fut examinée au cours de la séance, mais on ne parvint pas à un accord.

On décida de reprendre la conférence l'après-midi. Pendant cette séance, qui ne dura que 10 minutes, la délégation esthonienne présenta un projet définitif concernant les frontières esthoniennes. Après le dépôt de ce projet, M. Krassin fit savoir qu'il devait se rendre à Pskov, pour en référer à son Gouvernement, et qu'avant d'avoir reçu des instructions, il ne pouvait donner aucune réponse. M. Krassin proposa d'ajourner l'examen des questions ayant un caractère politique au lundi matin, 15 décembre, et d'examiner dans l'intervalle les autres questions, sous la présidence de M. Joffe.

La Délégation esthonienne se rangea à cette proposition.

La septième séance des délégations de paix commença le 13 décembre, à 11 heures du matin.

La délégation russe était constituée par MM. Joffe, délégué, faisant fonction de président, en remplacement de M. Krassin, Mikhaïlov, expert militaire, Kloeckho, secrétaire. Les membres de la délégation esthonienne étaient ceux précédemment nommés; un expert du ministère du Commerce et de l'Industrie leur était adjoint. On donna connaissance de l'article de l'armistice relatif à la libération réciproque des prisonniers de guerre, qui fut approuvé. L'article de l'armistice relatif aux frais de la guerre, à l'exception de la partie de cet article concernant la rémunération des prisonniers, fut également adopté.

Il fut décidé que cette question serait réglée plus tard.

L'article concernant les biens de l'ancienne Russie qui se trouvent en Esthonie fit l'objet d'un plus long échange de vues. On ne parvint pas à un accord définitif sur ce point. La proposition de la délégation esthonienne relative au change

des monnaies russes, émises par l'ancien gouvernement impérial, par la Douma ou par le gouvernement de Kerenski, amena une discussion encore plus vive, et cette question resta ouverte.

Les questions ayant un caractère politique ne furent pas abordées dans cette séance.

La huitième séance de la conférence de paix a eu lieu dans la matinée du 13 décembre. La séance a été ouverte par M. Piip, qui remplaçait M. Poska, parti avec le général Soots pour Reval. Les autres membres de la délégation esthonienne étaient MM. Seljamaa, Puumann, Mutt, et ceux de la Délégation bolcheviste russe MM. Joffe, Kloeckho, Mikhaïlov, expert militaire.

A l'ordre du jour était inscrit l'examen des questions financières et économiques.

On ne parvint pas à un accord sur ces questions. Une partie de ces dernières a été reportée à la prochaine séance, fixée au lundi.

La délégation de Lithuanie est arrivée à Tartu le 12 décembre, au matin, pour prendre part aux pourparlers de paix avec la délégation russe.

Elle est composée de MM. Schljupas et Dyles, secrétaire.

Le 13 décembre, les délégations lithuanienne et russe tinrent une séance.

La neuvième séance des délégations de paix a commencé le 16 décembre, à 11 heures du matin. MM. Joffe, Mikhaïlov, Kloeckho et MM. Poska, Piip, Puumann, Seljamaa, Mutt, Ast, experts : Ipsberg, ingénieur, Tomingas, Wirgo, secrétaires, assistaient à la séance.

M. Krassin, président de la délégation russe n'était pas encore revenu de Pskov, s'étant rendu à Moscou, accompagné de l'expert militaire Kostiaev, pour prendre part aux séances des soviets russes. On ne pût, pour cette raison, examiner les questions politiques générales.

La question des frontières dont la discussion est attendue avec intérêt a été de nouveau ajournée.

On donna lecture de l'article modifié par la délégation esthonienne concernant les relations diplomatiques et consulaires qui fut adopté presque sans débat.

L'article de la convention définissant les droits des citoyens russes en Esthonie et des citoyens estho-

niens en Russie fut également adopté. L'article supplémentaire, présenté par la délégation esthonienne, ayant trait aux biens évacués d'Esthonie en Russie pendant la guerre, amena un plus vif échange d'idées.

M. Joffe ne jugea pas possible, en principe, de décider définitivement que le matériel des fabriques évacuées serait rendu ni d'admettre la restitution de la bibliothèque de l'Université Tartu, des dépôts des banques et des institutions d'Etat et du matériel roulant des chemins de fer. L'examen de cet article fut ajourné.

La dixième séance des délégations de paix esthonienne et russe a été tenue le 16 décembre à 11 heures 1/2 du matin.

La délégation esthonienne était représentée par les membres précédemment nommés et les secrétaires auxquels s'étaient joints MM. les experts Ipsberg, Undrits, Iclas. La délégation russe était représentée par MM. Joffe, Mikhaïlov, Kloeckho.

Après une courte suspension de séance M. Poska déposa, au nom de la délégation esthonienne, une déclaration écrite ayant trait à la proposition faite par le président Joffe, le 15 décembre, au sujet de la suspension des séances de la conférence actuelle. Par cette déclaration M. Poska prenait acte: 1^o que la délégation de la République russe, comme l'a expliqué M. Joffe, n'a pas la possibilité de prendre de décisions sur la plupart des propositions de la délégation esthonienne; 2^o que la délégation esthonienne ignore le moment où la délégation russe pourra poursuivre les pourparlers de paix sans avoir besoin de remettre la discussion à une époque indéterminée même quand il s'agit de questions fondamentales, telles que celle des frontières.

En conséquence la délégation esthonienne proposa de lever la séance jusqu'au 3 janvier 1920 et demanda que les travaux continuassent pendant cet intervalle de temps dans les commissions et les sous-commissions.

En remettant cette proposition à la délégation russe M. Poska a ajouté que la foi de la délégation esthonienne en la possibilité de faire la paix était profondément ébranlée pour maintes raisons.

Les présents pourparlers de paix avaient été commencés à la suite d'une proposition d'armistice adressée par le Gouvernement russe, mais, depuis la délégation russe a changé les

termes de la conclusion de son rapport sur l'armistice. En fait, la guerre n'a pas été terminée mais, au contraire, elle continue avec une violence plus grande qu'auparavant. Il est difficile de faire confiance à la déclaration russe et de croire que l'activité de la guerre n'est dirigée que contre l'armée de Youdénitch, le journal officiel des Soviets russes avant fait connaître, depuis le 4 décembre, que l'armée de Youdénitch n'existe plus.

D'après les proclamations répandues parmi les troupes rouges sous Narva et dont le général Soots donne lecture, on peut conclure que les attaques violentes des derniers jours ont été entreprises dans le but de rompre la force militaire de l'Esthonie. Tous ces faits ébranlent la foi du Gouvernement esthonien en la volonté sérieuse du Gouvernement russe d'arriver à la conclusion de la paix.

M. Joffe, après avoir protesté contre ces déclarations fit savoir que la délégation russe serait probablement dès le lendemain en état de continuer l'examen des questions générales d'ordre politique après le retour du général Kostiaev, expert militaire, et de donner, entre autres réponses définitives, celle touchant la proposition relative aux frontières présentée par la délégation esthonienne, et, par suite il ne voit pas de raison pour décider, dès aujourd'hui, la remise des conférences générales au 3 janvier.

On se mit d'accord pour ajourner la décision relative à la proposition de la délégation esthonienne jusqu'au retour du général Kostiaev. On fit circuler le bruit que le général Kostiaev était sur le point de revenir et que M. Krassin avait passé les lignes esthoniennes dans le secteur de Pskov mais qu'on n'avait pas d'indications certaines sur l'heure de son arrivée.

Le 17 décembre à la onzième séance de la conférence des délégations de paix esthonienne et russe à laquelle ont pris part MM. Joffe, Kostiaev, Mikhaïlov, Klöeschko et MM. Poska, Piip, Püüman, Seljamaa, Soots, les experts Mutt, Oinas et les secrétaires Tomingas, Wirgo, M. Joffe a fait savoir que M. Krassin ne pourrait pas revenir avant quelques jours, mais qu'il avait maintenant tous les pouvoirs et les renseignements nécessaires pour régler la question des frontières. Il présenta un nouveau projet relatif aux frontières esthoniennes et ajouta que, par le présent projet même, le Gouvernement des Soviets n'était pas en mesure de donner entière satisfac-

tion sur cette question en ce qui regarde le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'il était difficile de l'appliquer sur la base ethnographique.

Après une courte suspension de séance, M. Poska déclara au nom de la délégation esthonienne, que celle-ci était obligée d'en référer à son Gouvernement avant de répondre et que pour cette raison la suspension des séances pendant quelques jours devenait nécessaire.

La délégation russe sera avisée de la reprise des séances.

M. Poska et une partie de la délégation esthonienne sont partis le jour même pour Reval.

La treizième séance, tenue le 22 décembre, fut ouverte par M. Poska, président de la délégation esthonienne, qui fit connaître que le nouveau projet relatif aux frontières, présenté par la délégation russe, était inacceptable.

Si la délégation russe juge qu'il lui est impossible de modifier ce projet, la délégation esthonienne estimera nécessaire de mettre fin aux pourparlers présents. Mais dans le cas où la délégation russe consentirait à faire quelques concessions aux demandes esthoniennes touchant les frontières. M. Poska propose de nommer une commission de conciliation de deux membres, qui serait chargée de rédiger un projet acceptable pour les deux parties. Cette proposition fut agréée par la délégation russe.

MM. Poska et Joffe furent nommés membres de cette commission, qui doit se réunir le 22 décembre.

On a ensuite examiné la question des garanties militaires. La délégation esthonienne a déposé une contre-proposition en réponse à celle présentée sur ce sujet par les Russes. Les deux parties exprimèrent l'avis que, sur la question des garanties, les points de vue ne sont pas inconciliables, et la fusion des deux projets fut confiée à une commission dont MM. Piip, Soots, Joffe, Kostiaev ont été nommés membres. Cette commission s'est réunie ce jour même.

La Commission chargée par la Conférence de Tartu de s'occuper de la question des frontières a siégé toute la journée du 24 décembre mais n'a pu achever son travail, la Délégation russe ayant estimé nécessaire pour la solution de quelques points d'en référer encore une fois à son Gouvernement.

Les séances ont été, en conséquence, ajournées jusqu'au

lundi 29, et la Délégation esthonienne est partie pour Reval pour toute la durée de cette suspension des travaux.

La Commission des frontières et celle des garanties militaires ont tenu séance le 29 décembre, et une réunion générale des deux Commissions devait avoir lieu dans la soirée.

M. Gukovski, qui remplace M. Radek, et le comte Benken-dorf, expert de la marine, prirent place comme nouveaux membres de la délégation russe, et M. Krassin, président de la délégation russe, était attendu ce même jour à Tartu.

LE PATRIARCHE TIKHON APPROUVERAIT LE GOUVERNEMENT DES SOVIETS.

On mande de Vienne au journal esthonien *Teataja* du 5 décembre que le patriarche Tikhon de Moscou, qui auparavant avait prononcé l'anathème contre les bolcheviks, approuverait maintenant le Gouvernement des Soviets, ayant acquis la conviction que la Russie ne peut être sauvée que par l'accord de ses ressortissants, et non par l'aide de l'étranger.

RELATIONS BANCAIRES AVEC L'ESTHONIE

Tous les versements pour l'Esthonie peuvent être effectués à la Société générale, à son siège social, 29, boulevard Haussmann, et à la Banque Nationale de Crédit, à son siège social, 16, boulevard des Italiens à Paris, banques correspondantes de la Banque d'Esthonie.

DOCUMENTS

LOI INSTITUANT LA COUR SUPRÊME DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE ESTHONIENNE.

(adoptée par l'Assemblée Constituante, le 21 octobre 1919).

Art. 1. — La Cour Suprême de Justice est la plus haute juridiction d'Esthonie. Les limites de ses attributions et de sa compétence sont identiques à celles de l'ancien Sénat Dirigeant russe, pour autant que les lois organiques et la nouvelle législation de la République ou la présente loi ne les ont pas modifiées.

Art. 2. — Le président et les membres de la Cour Suprême doivent avoir terminé les hautes études juridiques, et avoir exercé, pendant dix ans au moins, des fonctions de magistrat ou la profession d'avocat.

L'Assemblée Constituante peut, à titre exceptionnel, accorder des dispenses.

Art. 3 — La Cour Suprême de Justice, réunie en Assemblée générale élit parmi ses membres le suppléant du Président ; elle désigne également les présidents et les membres de ses sections ; ces derniers sont élus pour un an.

Remarque : Un membre de la Cour Suprême de Justice peut faire partie de deux sections.

Art. 4. — Les pouvoirs des membres de la Cour Suprême de Justice dureront deux ans à dater du jour de la réunion de

la Chambre législative qui succédera à l'Assemblée Constituante.

Art. 5. — Les membres de la Cour Suprême de Justice reçoivent le même traitement que les membres du Gouvernement de la République.

Art. 6. — La Cour Suprême tranche les questions qui lui sont soumises, soit dans une de ses sections, soit en séance plénière, selon la nature de ces questions.

La Cour Suprême comprend trois sections : une section civile, une section criminelle et une section administrative.

Art. 7. — Le président de la Cour Suprême de Justice a le droit d'ordonner aux membres d'une section de siéger dans une autre section que la leur, pour y compléter la composition de cette section ou y remplacer un de ses membres empêché.

Art. 8. — Dans le cas indiqué à l'article 7 de la présente loi, la Cour Suprême de Justice, réunie en séance plénière, peut faire appeler le président d'un Tribunal civil de district, ses assesseurs, les présidents des « Assemblées de paix », ou les professeurs de la Faculté de droit de Tartu, sans toutefois que le nombre des membres suppléants ainsi appelés puisse excéder un par section ou deux en séance plénière. Les droits de ces membres suppléants sont, dans les délibérations de la Cour Suprême, égaux à ceux des membres titulaires de cette Cour.

Art. 9. — La Cour réunie en séance plénière doit, pour pouvoir rendre valablement un jugement, être composée de 5 membres au moins, au nombre desquels doivent se trouver le président de la Cour ou son suppléant, et deux membres titulaires.

Remarque : Seuls les membres titulaires peuvent prendre part à l'assemblée générale, dans les cas prévus à l'article 3.

Art. 10. — Les sections de la Cour Suprême doivent, pour pouvoir rendre valablement un jugement, comprendre au moins 3 membres, au nombre desquels le président et un membre titulaire.

Art. 11. — Les membres du Gouvernement de la République et leurs suppléants, y compris le ministre de la Justice, fournissent à la Cour Suprême les renseignements qu'ils détiennent en raison de leurs fonctions selon les mêmes règles de procédure que les autres personnes mêlées à l'affaire en cause.

Art. 12. — La Cour Suprême de Justice a sa propre chancellerie qui est soumise au Président de cette Cour. Ce dernier désigne les secrétaires et les autres fonctionnaires de la Cour.

Art. 13. — Les fonctions de procureur près la Cour Suprême de Justice sont exercées par le Procureur de la République ou par ses suppléants, et dans les affaires relevant de la juridiction des conseils de guerre (Cf. article 16 de la présente loi) par le Procureur des Conseils de guerre ou ses suppléants.

Art. 14. — Le rapporteur de l'affaire en cause est, s'il s'agit d'un arrêt à rendre en séance plénière, le Président de la Cour ou un membre titulaire désigné par lui ; s'il s'agit d'un arrêt à rendre dans une des Sections de la Cour, le Président ou un des membres de cette section désigné par son Président.

Art. 15. — La Section civile possède les mêmes attributions que le Département civil de l'ancien Sénat russe ; et la Section criminelle, celles du Département criminel de cette même institution.

Art. 16. — La Section criminelle a, outre les attributions définies à l'article 15, les attributions de Cour principale de guerre et de marine de guerre de l'ancienne Russie, qu'elle exerce dans les formes prescrites par les lois organiques relativement au fonctionnement des Conseils de guerre.

Art. 17. — La Section administrative de la Cour Suprême a toutes les attributions du premier et du second département de l'ancien Sénat russe, du Tribunal administratif et du Département Héraldique de cette même Institution. En outre, sont encore de sa compétence :

a) Les jugements rendus par les « Assemblées de Paix » dans les causes relatives aux déclarations de création des sociétés,

des « unions » et des groupements de sociétés ou d'unions qu'auront été frappés d'appel ;

b) Les appels interjetés contre des arrêts des Juges de Paix et des « Assemblées de Paix » rendus en matière administrative, conformément aux attributions que leur confère la loi du 12 février 1919 relative à l'organisation de la juridiction administrative (Cf. « *Riigi Teataja* », n° 10, 1919) ;

e) L'annulation des créances de l'État qui ne peuvent être recouvrées. Cette annulation sera prononcée sur la proposition du Conseil de contrôle d'État si la somme est supérieure à 10.000 marks ;

d) La confirmation des arrêts du Conseil de contrôle d'État, prévus par la loi du 5 février 1919, article 12, paragraphe 1 sur le Contrôle d'État, si la somme est supérieure à 10.000 marks (Cf. « *Riigi Teataja* », n° 9, 1919).

Art. 18. — Sont de la compétence de la Cour Suprême de Justice siégeant en Assemblée plénière, en première et dernière instance, outre les questions qui lui sont soumises par les lois particulières qui les régissent : a) les affaires qui, dans l'ancienne Russie, en vertu de l'art. 68-5° de la loi organique relative au fonctionnement du Conseil d'Empire étaient, en dernier ressort, de la compétence du premier Département du Conseil d'Empire ; b) les crimes de forfaiture commis par les membres de l'Assemblée Constituante, du Gouvernement, le Commandant en chef des armées de la République ou son chef d'État-Major, le Contrôleur d'État, le Procureur de la République, les membres de la Cour Suprême de Justice ou les représentants diplomatiques de la République à l'étranger, dans les formes prévues aux articles 19 et 20 de la loi organique provisoire du Gouvernement de la République. L'instruction de ces crimes de forfaiture est faite par la Cour Suprême de Justice sur les bases et dans les formes prescrites par les règles de procédure de la Cour criminelle.

Art. 19. — Les arrêts de la Cour Suprême de Justice sont rendus dans les formes prescrites par les lois relatives aux règles de la procédure des Départements de Cassation de l'ancien Sénat russe et sont définitifs.

Art. 20. — Les sections de la Cour suprême, réunies en séance plénière possèdent à la fois les attributions de la séance plénière (*obchtchéé sobranié*), des sections réunies (*soédinennoé prisoutstvié*), des séances particulières (*osobyia prisoutstviia*), et du conseil disciplinaire suprême (*vyschéé distsiplinarné prisoutstvié*) de l'ancien Sénat Dirigeant russe.

Art. 21. — La promulgation des lois, des règlements, des ordonnances, ainsi que la conservation et le classement des textes législatifs originaux entreront dans les attributions de la Cour Suprême de Justice à dater de l'époque qui sera fixée par le Gouvernement de la République.

Art. 22. — Le siège de la Cour Suprême de Justice est à Tartu.

Art. 23. — L'entrée en vigueur de la présente loi abroge la loi du 1^{er} avril 1919 (Cf. « *Riigi Teataja* », n° 22, 1919) relative à l'organisation de la Cour Suprême de Justice.

Le Président de l'Assemblée Constituante :

A. REI.

Le Secrétaire : H. MARTNA.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

EN RÉPONSE A CELLE DE M. C. R. PUSTA

AU SUJET DES RUSSES SE TROUVANT EN ESTHONIE.

Paris, le 11 novembre 1919.

Par sa lettre du 6 novembre, la Délégation d'Esthonie a bien voulu faire savoir au département que, contrairement à des informations reçues à Paris, il n'a jamais été question d'expulser les Russes se trouvant en Esthonie.

Le Ministre des Affaires Etrangères adresse à la Délégation d'Esthonie ses remerciements pour cette communication. Le Gouvernement français apprécie l'aide que les soldats esthoniens ont apportée à l'armée russe du Nord-Ouest et tous les efforts qui sont faits dans la lutte générale contre les Bolcheviks. Il ne saurait y avoir, en effet, que des avantages à marquer la communauté des buts existant en

réalité entre tous ceux qui s'efforcent de supprimer la tyrannie anarchique des maximalistes qui constitue actuellement la menace, la plus grave contre la liberté des peuples.

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Conseiller d'Etat,
Ministre Plénipotentiaire, Directeur :
(signé : Berthelot)*

ORDRE DU JOUR DE LAIDONER
GÉNÉRALISSIME DE LA RÉPUBLIQUE ESTHONIENNE.

Reval, le 17 novembre 1919.

Tout le monde sait que des conférences sont en cours entre la République esthonienne et les Gouvernements voisins, pour continuer, s'il est possible, en commun les pourparlers de paix commencés avec le Gouvernement des Soviets. Il est clair que notre armée est la plus intéressée à la paix puisqu'après la grande guerre elle est obligée de continuer encore une lutte pénible contre un ennemi nombreux. Cet ennemi fait tout son possible pour profiter de cette situation et cherche à affaiblir notre armée pour nous soumettre entièrement à sa domination. Une grande propagande est faite pour exciter nos soldats contre les officiers et le commandement de l'armée, à laquelle on donne comme prétexte que les officiers sont contre la fin de la guerre parce que la guerre une fois terminée, ils resteront sans emploi. Pour mettre fin à ces bruits dépourvus de tout fondement, j'adresse à tous les soldats de la République, de l'armée et de la flotte, l'ordre du jour suivant :

« D'après les lois de la République, la paix ne peut être conclue avec l'ennemi que par le Gouvernement esthonien de concert avec l'Assemblée constituante. Le Gouvernement de la République sait très bien, combien il nous est difficile de faire la guerre. Mais il sait aussi qu'aucune paix n'est acceptable que celle qui assure notre existence en tant qu'État indépendant et que nation libre et qui, de nouveau, ne fasse pas de notre pays le théâtre de la guerre et ne nous isole pas, au point de vue économique, des autres nations civilisées.

« Le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour

terminer la guerre et donner à notre jeune État la possibilité de se développer dans la paix. Et, on peut l'avouer, nos espoirs d'une paix prochaine sont en ce moment plus fondés qu'ils n'ont jamais été auparavant.

« Quant à l'armée, depuis le soldat jusqu'au commandement, elle est tout entière sous les ordres du Gouvernement esthonien, et, ni l'armée, ni le commandement de l'armée, ne peuvent poursuivre et n'oseront poursuivre aucune politique indépendante, pas plus en ce qui concerne la paix qu'en ce qui touche les autres questions.

« Le bruit que les officiers esthoniens se trouveront sans emploi après la guerre n'est aucunement fondé. On manque en Esthonie d'hommes instruits, et, la guerre finie, les officiers libérés du service militaire trouveront facilement un emploi, soit dans les établissements civils, soit dans ceux de l'État, où ils seront beaucoup mieux rémunérés que ne peut le faire actuellement notre jeune État. Peut-être, après la guerre et après la démobilisation de notre armée, ce seront les ouvriers qui manqueront de travail ; mais cette éventualité est prévue et le Gouvernement a pris des mesures pour éviter le chômage après la démobilisation.

« En résumé, on peut dire que ceux à qui ont été confiées les questions relatives à la paix et à la guerre feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la guerre.

« Mais, pour le moment, la guerre n'est pas encore finie et l'armée doit continuer à lutter et à accomplir son pénible-devoir tant que le Gouvernement et les représentants de notre peuple le jugeront nécessaire. Je suis sûr que nous y emploierons nos efforts communs, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

« Cet ordre du jour doit être lu dans tous les détachements, les escadrons, les batteries et sur tous les navires à tous les équipages. »

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ESTHONIENNE

Reval, le 4 décembre.

Le peuple esthonien a lutté pendant plus d'une année contre l'agression des troupes de la Russie des Soviets bien plus nombreuses que celles de la République esthonienne ; il a lutté

pour l'indépendance de l'État qu'il a constitué et la sécurité de cet État. Pour la défense de l'indépendance de cet État et de son patrimoine notre vaillante armée a repoussé l'ennemi envahisseur au delà de ses frontières dans des combats sanglants. Les soldats esthoniens ont été engagés pendant ces derniers jours dans une lutte des plus violentes contre la Russie des Soviets pour repousser de nouvelles attaques de l'ennemi. Le Gouvernement de la République est certain qu'ils sont prêts à continuer la lutte jusqu'à ce que notre pays ne soit plus sous la menace de l'ennemi.

Néanmoins, le Gouvernement de la République doit accueillir toutes les possibilités qui lui sont offertes et ne pas repousser les propositions relatives à la suspension des hostilités faites à notre État ou à notre peuple. C'est pour cette raison que le Gouvernement de la République, avec l'approbation de l'Assemblée Constituante, est entré en pourparlers, au mois de septembre de cette année, avec la Russie des Soviets qui nous adressa une proposition ayant pour but de commencer des négociations de paix. Le Gouvernement de la République jugea alors plus convenable d'entreprendre ces pourparlers de paix en commun avec les autres États baltiques. Maintenant il est clair que quelques-uns des autres États qui se sont formés dans les limites de l'ancienne Russie, sont d'accord, en principe, pour entamer ces pourparlers de paix avec la Russie des Soviets.

Les raisons qui nous ont obligés à rompre les pourparlers de paix à Pskov sont maintenant écartées. Ces pourparlers de paix peuvent reprendre. Le Gouvernement de la République a le droit de supposer que les Puissances alliées et associées, qui nous ont donné jusqu'ici leur appui dans le combat au-dessus de nos forces que nous soutenons pour l'indépendance et la sécurité de notre État et qui ont suivi nos efforts en vue d'établir notre État et d'assurer sa défense, n'interpréteront pas dans un autre sens cette démarche et que, dans l'avenir, elles nous aideront et nous appuieront comme elles l'ont fait jusqu'ici.

En parlant de paix, le Gouvernement de la République ne suppose pas que les relations qui règneront entre notre État et la Russie des Soviets puissent être comparables aux relations internationales habituelles. Par la paix entre nous et le Gouvernement de la Russie des Soviets, il faut, avant tout, entendre la cessation des hostilités et l'établissement entre les deux

parties de relations telles qu'il n'y ait plus besoin de recourir aux armes, sans que toutefois les relations entre la République d'Esthonie et la Russie des Soviets puissent, de ce fait, être qualifiées d'état normal de paix.

Pour arriver à cela, on devra se servir dans les deux États des principes de même ordre que ceux qui seront adoptés dans les relations entre la Russie et les Alliés.

En se plaçant à ce point de vue le Gouvernement de la République a décidé de reprendre les pourparlers de paix commencés à Pskov avec la Russie des Soviets et continués à Tartu le 4 décembre 1919.

Une délégation spéciale, sous la direction de M. Poska, ancien ministre des Affaires étrangères de la République esthonienne, prendra part à ces pourparlers.

Les membres de cette délégation sont : MM. Julius Seljamaa, Mait Püümann, Anton Piip, le général Soots.

Le Gouvernement de la République a la certitude que notre vaillante armée n'en continuera pas moins à défendre héroïquement l'État malgré l'ouverture de ces pourparlers de paix, qu'elle repoussera chaque attaque avec la vaillance et la fermeté qu'elle a toujours montrées.

Nous ne convoitons pas les biens des autres, mais nous sommes prêts à lutter pour conserver chaque pied du sol de notre pays. Quand il le faudra nous reprendrons les armes pour combattre énergiquement nos ennemis si nous devons défendre l'indépendance de notre État et sa sécurité.

TÉLÉGRAMMES ÉCHANGÉS ENTRE LA MISSION MILITAIRE
INTERALLIÉE ET LE GOUVERNEMENT D'ESTHONIE AU SUJET
DE L'ARMÉE DE YODÉNITCH ET DE L'ARMÉE DE BERMONT.

Note des gouvernements alliés et associés.

Le 27 novembre a été adressée à M. le Président du Conseil la note suivante signée par MM. Hurstel, chef de la Mission militaire française; Scobell, chef de la Mission militaire anglaise et Miller, chef de l'American Relief Association :

Le 27 novembre 1919, les représentants de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne se sont réunis à Reval, à l'effet de déterminer

comment ils pourraient contribuer à apporter une solution aux problèmes soulevés par la présence des troupes russes et de réfugiés russes sur le territoire esthonien. Ils ont constaté la présence en territoire esthonien :

- 1^o D'une troupe russe armée coopérant avec les troupes esthoniennes;*
- 2^o D'unités russes désarmées plus ou moins désorganisées;*
- 3^o De réfugiés russes;*
- 4^o De prisonniers de guerre;*
- 5^o D'un service de transport désorganisé et congestionné.*

Ils ont décidé :

a) Que les unités russes armées ne devraient pas être désarmées, à moins qu'elles ne viennent à se désorganiser ou à se retirer à l'ouest de la ligne fixée par le général Toenisson à la Conférence tenue à Narva, le 23 novembre 1919 ;

b) Que les unités russes désarmées devraient être réorganisées en unités militaires et regardées comme telles, au lieu d'être considérées comme réfugiées; l'objet à atteindre étant de les replacer dans la condition effective d'unités combattantes sans aucun retard ;

c) Que les prisonniers de guerre devraient être organisés en compagnies de travailleurs et employés sous la direction des autorités esthoniennes ;

d) Que le matériel de transport devrait être entièrement examiné par la commission de contrôle siégeant à Jewe en collaboration avec les autorités esthoniennes et que le personnel devrait être envoyé dans un camp de réfugiés ou réparti parmi les unités russes désarmées qui doivent être réorganisées conformément à ce qui est dit plus haut au point b) ; que tout le matériel de transport non réquisitionné par ces unités devra être expédié dans une partie non encombrée de la zone des armées où les droits des propriétaires de ce matériel devront être respectés.

Les représentants de l'Entente proposent de faire assurer le ravitaillement des hommes de ces diverses catégories par l'American Relief Association qui possède un stock de marchandises disponibles suffisant pour plusieurs semaines et est prête à agir suivant les principes ci-dessous exposés :

Le ravitaillement des unités armées combattantes serait assuré par les autorités militaires, comme à présent ;

Le ravitaillement des unités désarmées serait assuré par l'American Relief Association agissant en collaboration avec les autorités civiles esthoniennes et ne serait pas du ressort de la commission de contrôle de Jewe ;

Le ravitaillement des prisonniers serait assuré de façon analogue à celui des unités désarmées.

On considère qu'il est tout à fait indispensable que les convois sur les routes soient escortés par des gardes russes armés ; que la loi martiale soit mieux appliquée de façon à assurer le respect de la part des habitants des arrangements pris avec le commandement esthonien, lesquels, jusqu'à présent, ont été rendus inopérants, et que des arrangements permettent aux troupes russes et aux réfugiés russes d'obtenir une quantité de vivres suffisante et correspondant aux demandes de leur Gouvernement.

Réponse du Gouvernement esthonien.

Le Gouvernement esthonien a fait à ces propositions la réponse suivante :

« Le Gouvernement a le désir de donner satisfaction aux Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis autant que cela est humainement possible en considération de l'aide morale, matérielle et militaire qui a été accordée à l'Esthonie par les Puissances de l'Entente et les Etats-Unis et dans l'espoir de continuer à jouir de leur sympathie, tout en se rappelant que son devoir est d'avoir constamment présent à l'esprit le souci des intérêts vitaux de la République, de respecter les volontés de l'Assemblée Constituante, pouvoir suprême de la République, ainsi que de satisfaire l'opinion publique du pays.

« Prenant ces faits en considération le Gouvernement de la République a l'honneur de répondre comme suit à la note que vous, en tant que représentants des Missions militaires françaises et anglaises et de l'American Relief Association, avez adressée au Premier Ministre esthonien à la date du 27 novembre 1919 ;

« Le Gouvernement, après avoir soigneusement pesé toutes les circonstances actuelles, a pris la décision de désarmer les troupes de l'armée russe du Nord-Ouest au cas où elles devraient traverser le territoire esthonien.

Le Gouvernement ne peut pas se départir de cette détermination sans aller au-devant d'un conflit fatal avec les représentants du peuple et avec l'opinion publique et compromettre ainsi la paix intérieure de l'Etat. L'opposition quasi unanime de l'opinion publique en ce qui regarde la traversée du territoire esthonien par l'armée russe du Nord-Ouest est le résultat de l'amère expérience déjà faite par la population esthonienne. D'autre part, la nation esthonienne tout entière, en y comprenant l'armée, qui grâce à l'éducation générale du pays est tout à fait au courant de la situation, sait pertinemment que le Gouvernement panrusse de Denikine et de Koltchak, sous la bannière duquel l'armée russe du Nord-Ouest a combattu, a toujours les idées les plus impérialistes, qu'il nourrit l'hostilité la plus profonde à l'égard de l'indépendance de l'Esthonie, sans parler de celle des autres Etats baltiques.

D'ailleurs ce n'est un secret pour personne, dans notre pays comme dans notre armée, que les chefs de l'armée russe du Nord-Ouest, aussi bien que ses hommes, haïssent l'idée d'une Esthonie indépendante. L'opinion générale parmi le peuple et dans les rangs de notre armée est que ce serait une impardonnable stupidité et la plus grave erreur politique que de laisser une force aussi « inamicale » que l'armée russe du Nord-Ouest traverser notre frontière et prendre position à l'arrière de notre front. Un grand nombre de personnes ont chez nous conservé le souvenir amer des très pénibles expériences faites pendant la première moitié de la présente année, quand le noyau de l'armée actuelle du Nord-Ouest qui s'appelait alors « Armée du Nord » fut autorisé à

s'organiser en territoire esthonien. Quant à la question de savoir quel procédé de désarmement sera adopté, et dans quelles limites l'Etat-Major général le fera exécuter, ou vers quel point de notre front les corps de troupes russes (qui sont au nombre de 13) seront individuellement dirigés, le Gouvernement ne peut pour le moment fournir aucune indication, car nos autorités militaires sont présentement contraintes de prendre des dispositions rendues urgentes par les opérations contre la République russe des Soviets pour prévenir la rupture de notre front par les troupes désorganisées de l'armée russe du Nord-Ouest battant en retraite.

L'Etat-Major général esthonien doit à la fois prendre des précautions pour éviter que les unités éparses de l'armée russe, étant donné leur désorganisation, ne forcent leurs autorités militaires à entrer en Esthonie.

Les soldats des diverses unités de l'armée russe du Nord-Ouest qui déposent leurs armes pour traverser le territoire esthonien sont soumis aux règlements édictés par le Ministre de l'Intérieur. Selon ces règlements ces soldats ne peuvent plus être considérés comme faisant partie de l'armée russe ni être autorisés à s'organiser en unités militaires russes.

Les mesures proposées par vous au § c) concernant les mesures qui doivent être prises pour organiser et employer à un travail utile les prisonniers de guerre russes sous la direction des autorités esthoniennes coïncident entièrement avec les intentions de la République.

Le service des transports de l'armée russe est soumis aux ordres de l'Etat-Major esthonien qui doit publier des règlements les concernant en tenant compte des exigences du front et des lignes de l'arrière. Le Gouvernement de la République ne peut pas, pour des considérations d'ordre politique, donner des instructions aux autorités militaires.

Le Gouvernement de la République adresse des remerciements à l'American Relief Association pour la manière amicale avec laquelle elle s'est déclarée prête à assurer le ravitaillement des soldats des anciennes unités russes aussi bien que des réfugiés russes. Naturellement le Gouvernement de la République présume que les représentants de l'American Relief Association voudront bien travailler la main dans la main avec les autorités esthoniennes, qui de leur côté feront tout leur possible pour faciliter la tâche de l'American Relief Association.

Les convois nécessaires seront envoyés par les autorités militaires esthoniennes autant que les circonstances le permettront. Dans quelle mesure sera-t-il nécessaire d'appliquer les principes de la loi réglementant l'utilisation du matériel roulant? C'est un point qui doit être laissé à l'appréciation des autorités militaires esthoniennes qui agiront en tenant compte de l'état actuel des affaires.

Le Gouvernement esthonien est disposé à vous fournir d'autres détails si vous le jugez désirable.

*Réponse aux propositions présentées
par la Commission militaire interalliée.*

L'entrée des unités militaires de Bermont sur le territoire esthonien créerait une situation dangereuse. Il est connu de l'armée esthonienne

et de tout le peuple d'Esthonie que ces troupes, d'accord avec les Allemands ont, il y a quelques mois, combattu contre nous, et, l'entrée de ces hommes sur le territoire esthonien serait interprété par l'armée esthonienne de même que par le peuple esthonien comme le résultat de relations secrètes du commandement de l'armée et du Gouvernement avec les ennemis de l'Etat. Il en résulterait une révolte de l'armée esthonienne et des troubles parmi les masses populaires. En considération de toutes ces circonstances le Gouvernement esthonien demande instamment qu'on s'abstienne de transporter sur le territoire esthonien les Russes ou les autres éléments faisant partie des troupes de Bermont, soit par mer soit par chemin de fer.

Proposition du général Etiévant.

Le Colonel Hurstel a transmis au Gouvernement d'Esthonie la note suivante du général Etiévant.

L'armée russe qui a combattu avec l'Esthonie contre l'ennemi commun bolcheviste a dû retirer, par suite des événements, jusqu'en Esthonie et se trouve actuellement dans une situation difficile. Il est de l'intérêt de tous de la sauver et de lui permettre de se reconstituer. Aussi je demande instamment au Gouvernement esthonien de bien vouloir autoriser cette armée à séjourner en Esthonie le temps nécessaire à sa reconstitution et à son renforcement par les éléments Bermont envoyés par le général Niessel, chef de la Mission interalliée dans les pays baltiques. Je télégraphie dans ce sens à Paris et compte me rendre prochainement à Reval.

Réponse à la proposition du général Etiévant.

Il y a déjà plus d'une année que le peuple esthonien combat les forces militaires du Gouvernement russe des Soviets pour garantir l'indépendance et la sécurité de l'Etat esthonien. Au cours de cette lutte le Gouvernement de la République esthonienne, se conformant aux exigences des alliés, a aidé « l'Armée russe du Nord », créée jadis par l'oberkommando et à ses frais, à se constituer en armée de la Russie du Nord-Ouest. Durant toute sa lutte contre les Bolcheviks l'armée de la Russie du Nord-Ouest a été secourue activement par le Gouvernement de la République, par l'armée esthonienne et par le Commandant en chef esthonien. En dépit de cela, et malgré les secours généreux que lui ont donnés les Puissances alliées et associées en approvisionnements militaires et l'aide matérielle qu'elles lui ont accordée, l'armée du Nord-Ouest n'a pas réussi à se constituer en une force combattante véritable, ainsi que le démontre l'issue des opérations militaires entreprises contre Pétrograd. L'armée du Nord-Ouest, et en particulier ses commandants, ont fait montre d'une disposition d'esprit hostile à l'égard de l'indépendance de l'Esthonie, tout comme le Gouverne-

ment panrusse de Koltchak et de Denikine sous le drapeau duquel elle a combattu.

L'hostilité de l'armée de la Russie de Nord-Ouest à l'égard de l'indépendance de l'Esthonie est connue des masses profondes de la population comme de l'armée esthonienne. De plus, notre peuple garde un souvenir amer du temps où les détachements militaires de l'armée du Nord-Ouest, réfugiés en Esthonie sous le nom de Corps du Nord, ne se sont servis de leurs armes que pour piller les campagnes en terrorisant la population. En considérant le sérieux danger que constituerait l'envahissement de l'arrière de l'armée esthonienne par de telles masses militaires et en tenant compte surtout de l'état de surexcitation de l'esprit du peuple et de l'armée, le Gouvernement de la République a décidé de désarmer les unités militaires désorganisées et démoralisées de l'armée du Nord-Ouest qui, en abandonnant le front, se sont retirées sur le territoire esthonien.

Les Gouvernements alliés et associés ayant résolu d'essayer de réorganiser l'ancienne armée du Nord-Ouest en forces combattantes, il n'entre aucunement dans les desseins du Gouvernement d'Esthonie d'entreprendre quoi que ce soit pour faire échouer les projets des Gouvernements alliés et associés. Cependant le Gouvernement de la République croit de son devoir de déclarer ouvertement que dans tous ses actes il ne peut recourir qu'à des mesures qui correspondent réellement aux exigences de la sécurité de l'Esthonie et à celles de son organisation intérieure. Il est nécessaire de faire connaître que, si le Gouvernement de la République voulait entreprendre quoi que ce soit qui pût paralyser l'enthousiasme indispensable à l'armée esthonienne dans sa lutte héroïque contre les forces militaires supérieures du Gouvernement russe des Soviets ou détruire à l'arrière le sentiment de sécurité de l'armée, l'écroulement de notre front en résulterait.

D'autre part, il serait également désastreux que le Gouvernement favorisât par des mesures intérieures le mouvement bolcheviste à l'arrière de l'armée. Dans les deux cas le mouvement russe bolcheviste aurait libre accès en Esthonie et, de là, par la Finlande et les Etats Scandinaves, à l'ouest. Il n'y a pas de doute qu'à ce point de vue, il est absolument nécessaire que les mesures prises par le Gouvernement pour le renforcement du front et pour la conservation de la sécurité de l'arrière de l'armée ne soient pas paralysées par des considérations secondaires. Si, d'accord avec ces principes, la possibilité s'offrait pour l'armée du Nord-Ouest de quitter le territoire esthonien en tant qu'unité organisée, le Gouvernement esthonien se prêterait volontiers à l'exécution des demandes des Gouvernements des Etats alliés relatives à cette question. Pourtant le Gouvernement esthonien ne voit pas actuellement de quelle façon pourraient être maintenus d'une manière satisfaisante la défense de l'Esthonie et l'ordre intérieur du pays avec la réorganisation de l'armée du Nord-Ouest.

Pour cette raison le Gouvernement esthonien serait content de recevoir des Etats alliés et associés des projets concrets et pratiques. En tout cas, il n'entre nullement dans les vues du Gouvernement esthonien de disperser ou de démembrer les détachements de l'armée

du Nord-Ouest, qui, bien que désarmés n'en constituent pas moins des unités, jusqu'à ce qu'ils aient quitté le territoire esthonien. Quant aux munitions et aux armes rendues par l'armée du Nord-Ouest aux autorités militaires esthoniennes, rassemblées par elle, ou rassemblées par celles-ci en qualité de biens abandonnés, il en sera rendu compte.

Recevez, Monsieur le Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

(Signé)

M. TOENISSON, *Premier Ministre.*

LETTRE DE M. C. R. PUSTA A M. LE MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 22 décembre 1919

A Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre,

Par votre note en date du 17 décembre, vous avez bien voulu attirer l'attention de la délégation d'Esthonie sur le fait qu'aucune tractation de paix entre l'Esthonie et les Bolcheviks aboutissant à la reconnaissance du gouvernement des Soviets, n'est conciliable avec l'appui des Alliés. Vous indiquez en même temps le danger que présenterait une paix conclue entre l'Esthonie et les territoires régis par les Soviets, vu que la reprise de rapports réguliers, ouverts par les côtes et le territoire esthonien, pourrait rompre l'effet des mesures prises par les Alliés pour empêcher les communications entre la Russie des Soviets et l'Europe non bolcheviste. Vous pensez, si cette hypothèse venait à se réaliser, c'est-à-dire si la paix était conclue entre l'Esthonie et les Bolcheviks, qu'il y aurait lieu de craindre que les Alliés ne soient amenés à prendre des mesures de nature à parer à ce danger.

Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Ministre, toute l'inquiétude du gouvernement d'Esthonie et de sa délégation à Paris en recevant du Gouvernement français des indications uniquement négatives, alors que d'autre part ses demandes réitérées d'éclaircissement sur la politique des Alliés envers

la Russie, et tout particulièrement à l'égard de la République esthonienne indépendante, restent sans réponse.

Le Gouvernement d'Esthonie n'a jamais caché aux Puissances alliées et associées qui ont voulu le soutenir dans sa lutte contre l'agression allemande et bolcheviste que cette lutte était menée uniquement dans le but de sauvegarder la liberté et l'indépendance de l'Esthonie. Notre pays étant trop petit pour assurer la tâche d'écraser militairement le bolchevisme en Russie, tâche qui paraît insurmontable pour les organisations antibolchevistes russes largement soutenues par les Alliés et peut-être pour les Puissances Alliées elles-mêmes, nous ne pouvons nous engager qu'à tenir les Bolchevicks en respect hors de nos frontières et à contribuer à la défense de nos voisins qui se trouvent directement menacés de leur invasion. Mais étant donné le rôle important de l'Esthonie dans cette lutte commune, nous voulons et nous demandons d'être avisés et consultés par les Grandes Puissances alliées et associées sur toutes les mesures à prendre contre le fléau bolcheviste et de pouvoir y participer comme des co-alliés.

A ce titre, dont s'est montré digne le peuple esthonien, le Gouvernement d'Esthonie a proposé aux représentants des Gouvernements alliés dans notre pays d'envisager la solution du problème russe de deux façons. L'une consiste, étant donné tous les moyens d'action restant au pouvoir des Alliés et des Etats limitrophes de la Russie, de demander au Gouvernement des Soviets la cessation de la guerre civile et de la guerre contre les Etats limitrophes, la démobilisation de l'armée rouge, la liberté de vote et de propagande pour les partis politiques modérés russes tandis que les Alliés se chargeront du ravitaillement et de la réorganisation économique de la Russie, ce qui pourrait apaiser les esprits surexcités du peuple russe et le rendre capable de tenir ses obligations envers les Puissances Alliées. Il est certain qu'une telle action sur le régime actuel en Russie et sur l'esprit du peuple russe, désorienté par la propagande bolcheviste et par le système de simple violence employé par les organisations russes dites antibolchevistes de Koltchak et de Denikine, ne pourrait se faire qu'au moyen d'une entente entre tous les Alliés et les Etats limitrophes combattant les bolcheviks. C'est par cette idée que le Gouvernement d'Esthonie s'est laissé guider quand

il a pris l'initiative de convoquer la conférence des Etats baltiques et limitrophes à Tartu. Il semble que le Conseil Suprême n'aurait eu qu'à encourager cette coordination de toutes les organisations saines de l'ancienne Russie, et, il est à regretter qu'on ait laissé l'Esthonie seule traiter avec ses ennemis au moment même où la lutte contre l'avalanche bolcheviste paraissait être presque entièrement concentrée sur ses frontières. Les derniers communiqués de l'Etat-Major esthonien en donnent, en effet, des preuves éclatantes.

Ne se faisant aucune illusion au sujet des moyens de simple persuasion contre la force criminelle et toujours redoutable du Gouvernement des Soviets, le Gouvernement esthonien a bien envisagé, dès le début, comme moyen extrême, l'intervention de tous les Etats limitrophes contre la Moscovie envahissante. Or, vous n'ignorez point, Monsieur le Ministre, combien il est difficile pour ces Etats de s'engager à soutenir une lutte longue et acharnée, alors qu'ils peuvent craindre d'être attaqués par derrière par les forces dites antibolchevistes russes, lesquelles déclarent ouvertement vouloir écraser tous les Etats nationaux et ressusciter l'ancienne Russie tsariste. Il est évident que pour ces Etats l'un et l'autre de ces dangers sont aussi graves. Là aussi les Puissances de l'Entente victorieuse devraient, à notre avis, se faire les organisateurs d'une médiation et répondre aux demandes légitimes des Etats et des organisations nationales issues de l'écroulement tout naturel de l'ancien empire russe.

En résumé, il nous semble que le moment est venu d'envisager l'un ou l'autre de ces plans d'action contre la menace toujours croissante du bolchevisme et que ce plan doit être décidé et exécuté en parfait accord avec tous les Etats réellement existants et capables de se donner un mutuel appui.

La Délégation d'Esthonie serait tout particulièrement heureuse de pouvoir communiquer à son Gouvernement un plan positif répondant aux idées du Gouvernement français à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : C. R. PUSTA.

SOMMAIRE DU N° 8

DÉCEMBRE 1919

BIOGRAPHIE :

M. Jaan Toennisson.....	Pages
	HORS-TEXTE

CHRONIQUE

Chronologie.....	1
Communiqués de l'État-Major général de l'armée esthonienne:.....	2
14-21 novembre.....	2
21-28 novembre.....	3
5-12 décembre.....	3
12-19 décembre.....	4
Relève des Esthoniens par les troupes lettones sur le front letton.....	5
Le complot germano-russe en Courlande.....	6
L'Armée russe du Nord-Ouest.....	8
Interview du général Soots.....	9
Les forêts en Esthonie.....	11

INFORMATIONS :

Conférence de Tartu.....	13
Le patriarche Tikhon approuverait le Gouvernement des Soviets.....	21
Relations bancaires avec l'Esthonie.....	21

DOCUMENTS :

Loi instituant la Cour Suprême de justice de la République esthonienne.....	22
Lettre du Ministère des Affaires étrangères en réponse à celle de M. C. R. Pusta au sujet des Russes se trouvant en Esthonie.....	26
Ordre du jour de Laidoner, généralissime de la République esthonienne.....	27
Déclaration du Gouvernement de la République esthonienne.....	28
Télégrammes échangés entre la Mission militaire interalliée et le Gouvernement d'Esthonie au sujet de l'armée de Youdénitch et de l'armée de Bermont.....	30
Note des Gouvernements alliés et associés.....	30
Réponse du Gouvernement esthonien.....	32
Réponse aux propositions présentées par la Commission militaire interalliée.....	33
Proposition du général Etiévant.....	34
Réponse à la proposition du général Etiévant.....	34
Lettre de M. C. R. Pusta à M. le Ministre des Affaires étrangères.....	36

69017. — Imprimerie de la Bourse de Commerce

G. BUREAU

35, Rue Jean-Jacques Rousseau, 35, Paris
